



## CONCOURS D'EXPRESSION ORALE ET DE COMMUNICATION 2023

**Concours organisé par les Districts 1520 et 1670 du Rotary International  
- réservé aux élèves des classes de Première et de Terminale -**

### **Règlement pour le D 1520**

**Responsable de l'organisation du Concours : Robert CALLAFE**

#### *CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'ANNEE 2022*

*L'évolution de la pandémie de la Covid 19 n'étant pas prévisible,  
le présent règlement sera adapté au cas par cas par les organisateurs de chacun des événements  
en fonction de l'évolution des dispositions sanitaires en vigueur applicables à leur manifestation.*

*Le Rotary se réserve à tout moment le droit de modifier l'organisation  
ou d'annuler la poursuite du concours en fonction de l'évolution de la situation sanitaire  
dans le souci prioritaire de la santé de tous.*

### **LES BUTS DU CONCOURS**

Par cette manifestation, le Rotary souhaite faire **la promotion de l'expression orale et de la communication auprès des élèves des classes de première et de terminale des lycées** en mettant à leur disposition (sous réserve des mesures sanitaires en vigueur) une tribune, un public, un jury et en leur donnant la liberté de s'exprimer sur un sujet donné.

Ces rencontres entre la jeunesse, les enseignants et les clubs du Rotary International constituent un terrain idéal pour l'épanouissement des jeunes à travers une action formatrice et valorisante, et non pas un concours discriminant.

*Pour les jeunes* qui participent à ces compétitions amicales, il s'agira souvent de la première expérience de prise de parole à la tribune, hors des repères familiers de la classe. Cet exercice particulièrement difficile s'avèrera enrichissant et formateur pour la suite de leurs études et dans le cadre de leur avenir professionnel.

*Pour le public* qui assiste à ces concours, c'est l'occasion d'écouter les jeunes s'exprimer sur leurs préoccupations du moment et sur la manière dont ils perçoivent le monde qui les entoure. Les adultes pourront ainsi mieux les comprendre et mieux les aider dans la préparation de leur avenir.

## ORGANISATION DU CONCOURS

**Première étape : *Sélections internes dans les établissements*** pour désigner les élèves qualifiés pour l'étape suivante

**Deuxième étape : *Concours-local*** avant le **samedi 11 février 2023** (début des vacances scolaires)  
Chaque concours-local désigne 2 qualifiés et 1 suppléant pour les demi-finales

**Troisième étape : *Demi-finales du district 1520*** :

### **Dates et lieu à préciser**

Chaque Demi-finale désigne 3 qualifiés et 1 suppléant pour la Finale interdistricts

**Quatrième étape : *Finale interdistricts 1520-1670*** :

**Samedi 6 mai 2023 à Lille, organisée par le D.1520**

elle réunira les 12 candidats issus des demi-finales des deux Districts (: 6 candidats par District)

## LES ETAPES DU CONCOURS

### PREMIERE ETAPE

#### SELECTION DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Cette première sélection est nécessaire car on ne peut accepter plus de 10 à 12 candidats au Concours-local qui suit.

Les candidats sont proposés par les chefs d'établissement selon des modalités convenues avec le club (ou le groupe de clubs) organisateur.

Les clubs organisateurs communiqueront au responsable du District, Robert Callafe, le nom de tous les Lycées et le nombre de leurs élèves qui participent à cette première étape.

DEUXIEME ETAPE (avant le 11 février 2023)

#### CONCOURS-LOCAL

***Chaque candidat présentera deux exposés***

***Le premier sur un sujet libre, choisi par lui et préparé préalablement,***

***Le second sur un thème imposé, à choisir entre deux sujets dévoilés lors du concours***

Durée des exposés : entre 3 minutes-minimum et 5 minutes. Le jury tient compte d'une durée non respectée.

L'ordre de passage est tiré au sort. L'exposé ne doit pas être lu, le candidat peut tout au plus utiliser un carton aide-mémoire.

Aucun candidat ne doit entendre l'exposé des autres concurrents avant son propre exposé.

*Le sujet libre* peut être le reflet d'une expérience personnelle à faire connaître, d'un projet, d'une activité de loisir pratiquée, d'un point de vue original sur un sujet d'actualité, etc...

*Le choix des sujets imposés est à la charge du club organisateur.* Il est dévoilé, après leur passage en sujet libre, aux candidats qui disposent alors de 30 minutes de préparation.

A l'issue du concours-local : seuls les trois premiers candidats sont classés : les deux premiers + un suppléant. Les autres candidats sont déclarés 4<sup>èmes</sup> ex aequo.

Les deux premiers de chaque concours-local sont invités à participer à l'une des deux demi-finales : Dates et lieux à préciser

**Le candidat classé troisième est suppléant** (pour le cas où l'un des deux premiers de sa sélection serait indisponible).

Un « Prix du public » peut être organisé.

## **TROISIEME ETAPE**

### **DEMI-FINALES**

#### **Dates et lieux à préciser**

Différence essentielle avec les concours-locaux : ***il n'y a pas d'épreuve à sujet libre***

**Un seul exposé**, sur un thème imposé **à choisir entre deux sujets** proposés par le représentant du gouverneur et dévoilés à chaque candidat 30 minutes avant son passage.

**Les TROIS premiers candidats de chacune des deux demi-finales du DISTRICT 1520 sont invités à participer à la finale interdistricts** qui sera organisée par le District 1520, le samedi 6 mai 2023.

**Le candidat classé quatrième** est désigné suppléant, il ne peut concourir en finale qu'en cas de défaillance d'un des trois premiers de sa sélection. En aucun cas, un suppléant ne peut concourir pour une autre sélection que la sienne.

Les autres candidats sont déclarés 5<sup>èmes</sup> ex aequo. Un « Prix du public » est attribué.

**Transmission des sujets et des résultats.** Chaque club organisateur est tenu de faire parvenir par courriel au responsable du District, Robert Callafé :

- La liste des lauréats retenus pour la finale (candidats et suppléant),  
avec : Nom, Prénom, Lycée et classe, Adresse, Adresse courriel, Téléphone

## **QUATRIEME ETAPE le samedi 6 mai 2023 à Lille**

### **FINALE INTER-DISTRICTS**

La finale réunit six candidats sélectionnés par chacun des deux districts 1520 et 1670, soit un total de **12 candidats** issus des demi-finales.

Elle sera cette année **organisée par le District 1520, le samedi 6 mai 2023** (lieu et horaire à préciser) en présence d'un large public, des Gouverneurs en exercice, des représentants des établissements scolaires et des clubs participants, des familles et des amis des candidats, et de nombreux rotariens.

Il n'y a pas d'épreuve à sujet libre. **Un seul sujet est proposé**, dévoilé à chaque candidat 30 minutes avant son passage. Le sujet de la finale est choisi conjointement par les Gouverneurs et leur représentant.

Le public est invité à désigner le meilleur candidat et lui attribuer un « **Prix spécial du public** ».

La presse locale et régionale donne souvent un très large compte-rendu de cette manifestation, aboutissement d'un concours entre plusieurs centaines de lycéens chaque année.

## **CONDITIONS GENERALES**

*Le concours s'adresse exclusivement aux élèves des classes de Première et de Terminale toutes sections confondues. Il n'y a pas de candidats libres : ils doivent être présentés par leur lycée.*

*Les présentations des élèves ne doivent mentionner que leur nom (ET PAS CELUI DE LEUR LYCEE)*

*L'utilisation des tablettes et portables est interdite dans toutes les étapes du concours et est éliminatoire.*

*Les élèves ayant déjà participé à un concours antérieur peuvent de nouveau être candidats sous réserve de remplir les conditions précédentes et de ne pas avoir été classés en première position à la finale du concours de l'année écoulée.*

### **Critères d'appréciation**

Les critères d'appréciation et leurs valeurs respectives sont :

- 1. le fond, noté sur 8 points.** Les membres du jury sont invités à apprécier : l'analyse, l'argumentation, la manière d'aborder le sujet, la synthèse.
- 2. la forme, notée sur 8 points.** Elle concerne : le style, l'élocution, la qualité du français, la conviction.

**3. la présentation, notée sur 4 points.** Ce critère vise spécialement l'aspect visuel de la prestation et plus particulièrement : le contact avec l'auditoire, la gestuelle, le maintien.

### **La durée de l'exposé**

Une durée inférieure à trois minutes est éliminatoire.

La durée habituelle se situe *entre quatre et cinq minutes*. Il est souhaitable qu'un rotarien soit désigné pour indiquer le temps écoulé au candidat.

A 5 minutes, le candidat est invité à conclure en quelques mots...

### **Composition des jurys, délibérations et proclamations des résultats**

Les jurys sont composés de cinq personnes choisies par les organisateurs. Tous les membres du jury disposent d'une voix lors d'un vote. La voix du président du jury est prépondérante en cas d'ex aequo.

Le jury délibère à huis clos pendant une trentaine de minutes (voir « critères d'appréciation »).

Les décisions du jury sont sans appel.

La composition des jurys doit être très étudiée. Ils devraient être composés, dans la mesure du possible, de spécialistes de l'expression orale et de la communication (journalistes, chargés de communication, acteurs, avocats, magistrats, etc...). Les membres du jury ne doivent pas appartenir à l'établissement scolaire de l'un des candidats. Le responsable du concours peut assister aux délibérations du jury sans intervenir (sauf s'il estime que le règlement n'est pas respecté).

### **Réception**

Il apparaît indispensable de clore le concours par une réception ouverte aux candidats, à leurs parents, aux membres du jury et au public, dans le but de créer une rencontre informelle et fructueuse entre tous les acteurs de la manifestation.

### **Communication**

Un concours dont l'objectif est de promouvoir la communication implique la présence de la presse. Il est important de documenter les journalistes sur les buts du concours et son organisation.

### **Public**

L'auditoire doit être aussi important que possible de manière à valoriser le concours, les établissements scolaires et les candidats. Prévoir à cet effet une campagne d'information par voie de presse et d'affichage (dans les établissements scolaires en particulier) ainsi que des invitations personnelles. Le rôle de l'animateur sera d'informer largement le public sur les buts et modalités du concours.

Le public peut être invité à noter les candidats. Des grilles de notation seront distribuées à cet effet.

Ces notations ne sont pas prises en compte pour le classement, qui relève exclusivement des décisions du jury, mais serviront à décerner un « **Prix du public** ».

## DOTATIONS

1) **Pour la Sélection dans les établissements scolaires** : à la discrétion du ou des clubs organisateurs

2) **Concours-local** : à charge du ou des clubs organisateurs :

150 € pour le premier

100 € pour le second

70 € pour le suppléant

Plus un livre de qualité, ou son équivalent en bon d'achat, à chaque candidat

3) **Demi-finale** : à charge de l'ensemble des clubs participants à la demi-finale (le trésorier du club organisateur adressera une facture aux trésoriers des autres clubs concernés)

250 € pour le premier

150 € pour le second

100 € pour le troisième

75 € pour le suppléant

100 € pour le prix du Public

Un livre et un diplôme sont remis à chaque candidat par les membres du jury.

Ne pas oublier d'inviter la presse locale pour ce concours apprécié du public.

4) **Finale inter-districts** : prise en charge par les districts 1520 / 1670

Les 3 premiers prix sont de :

- 750 € pour le premier,
- 500 € pour le second,
- 350 € pour le troisième, et de
- 150 € pour le prix du public.

Des livres de qualité et des diplômes signés des deux Gouverneurs et du Président de Jury sont remis à tous les candidats de cette finale interdistricts.

Un diplôme sera remis à chaque candidat par les organisateurs et les membres du jury, éventuellement par les personnalités présentes.

Responsable du concours pour le club Armentières : Serge BERLEM – Tel. : 06 08 09 54 20 – [berlem.serge@orange.fr](mailto:berlem.serge@orange.fr)